

Département de la Drôme
Commune de Mérindol les Oliviers
**PROCES VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

~~~~~

**Séance du 05 juin 2026**

Cédric CHAMPEAU, Maire, Béatrice MATHON, Arnaud de BANES, Amandine JOLY, adjoints, Laurent BOUKHALFA,, Arnaud CLEMENT, Françoise CHAIZE NOGIER, Emeric JOLY, Andréa GRAYLEN, conseillers,

Absents : Cécile BROUILLET donne pouvoir à Amandine JOLY, Sylvain BROUILLET donne pouvoir à Béatrice MATHON

Secrétaire de séance : Françoise CHAIZE NOGIER

La séance est ouverte à 18h30.

**1/ Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal pour constituer le collège électoral des élections sénatoriales du 27 septembre 2026**

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 du Code électoral ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°26-2026-05-26-00002 du 26 mai 2026 relatif au mode de scrutin, au nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire par les conseils municipaux ainsi qu'au mode de scrutin applicable dans le cadre de la constitution du collège électoral de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

Le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune de Mérindol-les-Oliviers sera le suivant :

- 1 délégué à élire
- 3 suppléants à élire

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Madame Françoise CHAIZE NOGIER

**Composition du bureau électoral :**

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Mme Françoise CHAIZE NOGIER et M. Laurent BOUKHALFA pour les 2 membres les plus âgés,

- Mme Andréa GRAYLEN et M. Arnaud CLEMENT pour les 2 plus jeunes.

La présidence du bureau est assurée par le Maire.

Élection des délégués et des suppléants :

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral, il est procédé au vote.

## Résultats du scrutin

Après rappel de l'objet de la séance, après enregistrement des candidatures,

- Délégué 1 : Cédric CHAMPEAU, 10 voix
- Suppléant 1 : Cécile BROUILLET, 10 voix
- Suppléant 2 : Emeric JOLY, 10 voix
- Suppléant 3 : Arnaud CLEMENT, 10 voix

## **2/ Désignation d'un correspondant défense**

Créée en 2001 par le Secrétaire d'Etat à la Défense chargé des Anciens combattants, la fonction de Correspondant défense a vocation à sensibiliser les citoyens aux questions de défense.

Le Correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du Département et de la Région sur les questions de défense.

Le Correspondant Défense de la Commune est notamment chargé d'éclairer les citoyens de la commune sur :

- Le parcours citoyen avec l'enseignement de défense en classes de collège et de lycée, le recensement, la journée défense citoyenneté (JDC), le service national volontaire ;
- La possibilité de servir au sein de la défense avec, outre les engagements toujours nombreux et ouverts à tous, le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire ;
- Le devoir de solidarité et de mémoire, particulièrement lors des journées nationales de commémoration.

**VU** l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales stipulant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite du renouvellement général de son conseil municipal, la Commune doit désigner son nouveau Correspondant défense parmi les membres du conseil municipal ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

DECIDE, à 10 voix pour,

- De ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation du Correspondant défense.
- De désigner M. Laurent BOUKHALFA Correspondant défense de la Commune de Merindol-les-Oliviers.
- De transmettre les coordonnées de M. Laurent BOUKHALFA, Correspondant défense de la Commune de Merindol les Oliviers à Mme Marie-Aimée GASPARI, Préfète de la Drôme, au Bureau de la Planification et de la Gestion de l'Evènement,
- D'autoriser M. le Maire à effectuer toutes démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **3/ Création d'un poste d'agent de maîtrise principal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que à la suite de l'annonce de l'intention de notre cantinière de quitter la commune, il convient de recruter, à compter du 24 août 2026, un agent polyvalent en charge du périscolaire, de la restauration scolaire, et de l'entretien des locaux communaux à temps non complet (30h25 hebdomadaires annualisés).

Après avoir effectué les formalités administratives obligatoires de déclaration de vacances d'emploi (n°026260625000722) auprès du Centre de Gestion, les entretiens ont été menés. Il s'avère qu'une personne correspond au profil recherché. Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de créer un poste d'agent de maîtrise principal pour pouvoir la recruter par voie de mutation.

Entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, à 10 voix pour :

- **DECIDE** de créer le poste d'agent de maîtrise principal pour occuper le l'emploi d'agent polyvalent en charge du périscolaire, de la restauration, et de l'entretien des locaux à temps non complet à raison de 30h25 annualisés.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision et que les crédits sont inscrits au budget 2026,

#### Questions diverses :

-

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Cédric CHAMPEAU, Maire lève la séance à 20h55.

*Vu pour être affiché le 6 juin 2026.*

*Conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Fait à Mérindol les Oliviers, le 6 juin 2026.

Le Maire,

Cédric CHAMPEAU

